



Numéro – 62

Un cas de chrysomèle des racines du maïs dans la Somme

Le laboratoire national de la santé des végétaux (Anses)- Unité d'entomologie de Montferrier-sur-Lez (34), a confirmé le 30 septembre 2013 la capture d'un individu mâle adulte de Chrysomèle du maïs dans la commune de Rivery (80). Cet insecte a été piégé dans le cadre du dispositif national de surveillance du territoire. En effet, la chrysomèle du maïs est réglementée au niveau européen en tant qu'organisme nuisible de lutte obligatoire, en tous lieux, de façon permanente. Les dégâts potentiels étant importants à long terme pour les cultures de maïs, l'objectif prioritaire est d'empêcher l'établissement de celui-ci. Ainsi, des mesures fortes et rapides sont nécessaires dès la première détection afin de parvenir à son éradication.

Pour ce faire, l'arrêté ministériel du 28 juillet 2008 modifié définit les modalités nationales de lutte contre ce ravageur. Ces mesures ont été reprises dans l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2013 relatif à la lutte obligatoire contre *Diabrotica virgifera virgifera* dans le département de la Somme.

Les principales mesures de cet arrêté sont les suivantes :

- en **zone focus** (1 km autour du lieu de capture) :

- obligation d'assolement de façon à ce que le maïs ne soit pas cultivé plus d'un an pendant trois années consécutives sur une parcelle donnée (obligation de rotation),
- obligation d'effectuer une lutte contre les larves (larvicide) en cas de culture de maïs en 2014

- en **zone de sécurité** (5 km autour de la zone focus) :

- obligation d'assolement de façon à ce que le maïs ne soit pas cultivé plus d'un an sur deux années consécutives sur une parcelle donnée, ou
- obligation d'effectuer une lutte par larvicide sur les parcelles en monoculture de maïs en 2014

- en **zone tampon** (34 km autour de la zone de sécurité) :

- recommandation forte d'assolement de façon à ce que le maïs ne soit pas cultivé plus d'un an sur deux années consécutives sur une parcelle donnée.

Les communes suivantes de l'Oise sont en zone tampon : Ansauvillers, Auchy-la-montagne, Bacouel, Beaudeduit, Beauvoir, Blancfosse, Bonneuil-les-eaux, Bonvillers, Breteuil, Broyes, Brunvillers-la-motte, Campremy, Catheux, Cempuis, Chepoix, Choqueuse-les-benards, Conteville, Cormeilles, Crèvecoeur-le-grand, Crèvecoeur-le-petit, Le crocq, Croissy-sur-celle, Dameraucourt, Dargies, Domeliers, Domfront, Dompierre, Elencourt, Esquennoy, Ferrières, Fléchy, Fontaine-bonneleau, Francastel, Le frestoy-vaux, Froissy, Le gallet, Gannes, Godenvillers, Gouy-les-groseillers, Grandvilliers, Grez, Le hamel, Hardivillers, La herelle, Hétomesnil, La chaussée-du-bois-d'écu, Lavacquerie, Laverrière, Lihus, Maignelay-Montigny, Maisoncelle-tuilerie, Le mesnil-conteville, Le mesnil-saint-firmin, Morymontercux, Noyers-Saint-Martin, Offoy, Ourcel-maison, Paillart, Plainville, Le ployron, Previllers, Puits-la-vallée, Quinquempoix, Rocquencourt, Rotangy, Rouvroy-les-merles, Royaucourt, Sains-morainvillers, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Sarnois, Le saulchoy, Sérévillers, Sommereux, Tartigny, Thieux, Troussencourt, Vendeuil-Caply, Vieffvillers, Villers-Vicomte, Wavignies, Welles-Perennes.

La vigilance de tous les acteurs concernés est nécessaire à la réussite de cette lutte collective.

Actualités

Aide aux apiculteurs en difficulté : la météo ayant été défavorable en 2013 (les abeilles sont moins sorties du fait de la pluie et du froid), le ministre chargé de l'agriculture a prévu une aide conjoncturelle aux apiculteurs dont la trésorerie était en situation difficile. Elle sera intégrée au système des « minimis » et s'appuiera sur des données comptables, dont le taux de spécialisation (> 75 %), l'endettement (> 25 %) et la baisse de l'EBE (> 25 %).

L'adoption de la PAC par le Parlement européen : dans son communiqué en date du 20 novembre, le Parlement a rappelé les points importants du texte adopté avec notamment :

- l'exclusion des bénéficiaires dont l'agriculture n'est pas l'activité principale (aéroports, club de sport...)
- l'octroi d'une aide supplémentaire aux JA et aux petites structures associé à une réduction pour ceux recevant les plus forts montants (- 5 % pour ceux qui perçoivent plus de 150 000 €)
- accorder 30 % des aides en fonction du comportement environnemental des exploitations (« verdissement de la PAC ») qui pourront être diminuées ou supprimées si les critères retenus ne sont pas respectés.
- conforter le rôle des organisations professionnelles agricoles pour renforcer leur pouvoir de négociation au niveau des prix notamment.

La manifestation de la filière hippique : Elle a eu lieu le 24 novembre au sujet de la hausse, prévue pour le 1^{er} janvier 2014, du taux de TVA de 7 à 20 % sur les activités équestres, hausse surnommée « équitaxe ». Cette augmentation se fait conformément à une directive européenne et le gouvernement puis les sénateurs ont proposé des mesures d'accompagnement qui ne semblent pas suffisantes à la filière équine qui envisage de poursuivre son action à Bruxelles .

Stabilité du nombre de vaches laitières en France : La hausse de 0,2 % constatée au niveau national par les statisticiens du ministère chargé de l'agriculture masque en fait une évolution très contrastée avec une hausse pour les 4 bassins principaux (Normandie, Nord-Picardie, Grand-Est et Grand-Ouest) qui regroupent 71 % des 3,55 millions de vaches laitières alors que les autres régions voient leurs effectifs baisser. Le nombre national de détenteurs de quotas a ainsi baissé de 22 % en 5 ans.

Productions végétales

Les cours sont généralement réguliers avec une exception pour le pois protéagineux.

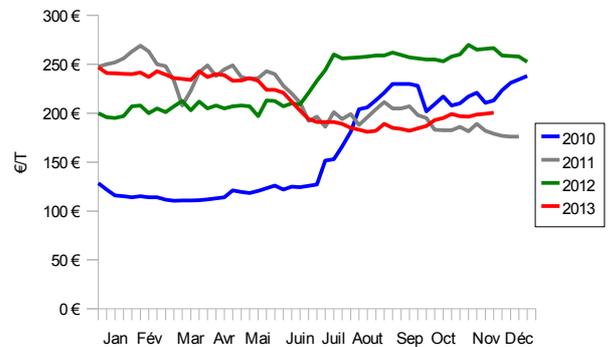
Blé tendre

Les cours enregistrent une légère hausse en novembre (+ 4 €/T) pour finir le mois à 201 €/T soit une valeur intermédiaire entre celles de 2011 et 2010 (179 et 213 €/T) mais nettement en deçà de celle de 2012 (267 €/T).

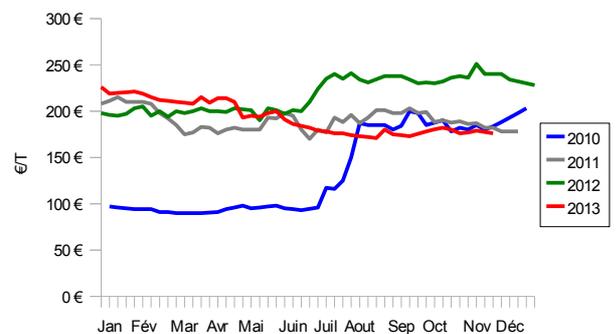
L'orge

On observe une légère hausse (+ 3 €/T) des cours durant la première quinzaine (jusqu'à 179 €/T) avant un repli équivalent jusqu'à 176 €/T ce qui reste en dessous des niveaux des 3 dernières années (182 à 240 €/T).

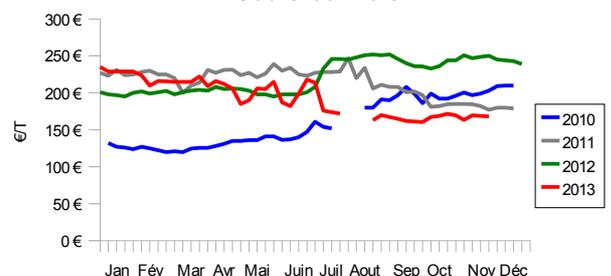
Cours du blé tendre



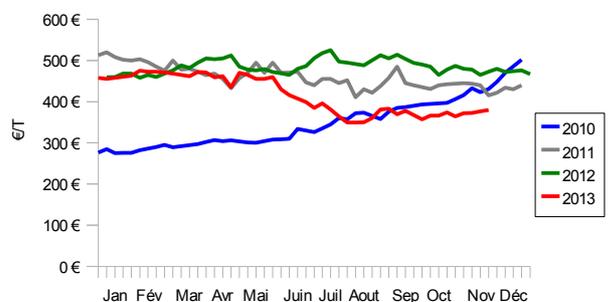
Cours de l'Orge



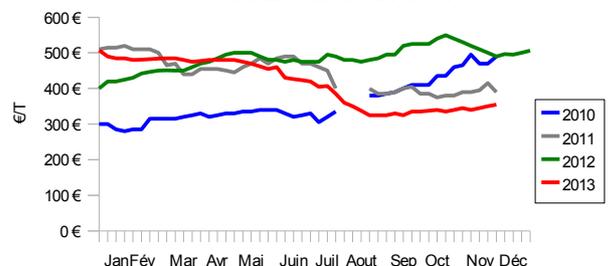
Cours du Maïs



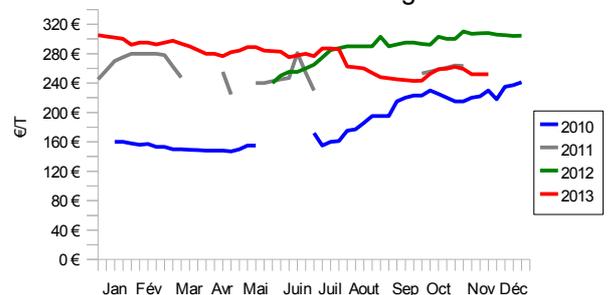
Cours du Colza



Cours du Tournesol



Cours du Pois Protéagineux



Maïs

Les prix subissent un repli lors de la première semaine (163,50 €/T soit - 6 €/T) avant de retrouver leur niveau initial pour finir le mois à 168 €/T ce qui est aussi inférieur aux niveaux des années antérieures (177 à 250 €/T).

Colza

Les cours sont en hausse (+ 8 €/T) et ils finissent à 380 €/T ce qui, là aussi, reste encore inférieur aux 3 années précédentes (415 à 472 €/T).

Tournesol

Les cours poursuivent leur hausse régulière (+ 15 €/T) pour finir le mois à 355 €/T. Le niveau reste inférieur à ceux des années précédentes (390 à 490 €/T).

Pois protéagineux

Les cours enregistrent une baisse (-10 €/T) lors de la première quinzaine avant de se stabiliser à 252 €/T soit à un niveau intermédiaire entre ceux de 2012 et de 2010 (308 et 230 €/T).

Productions animales

On observe des évolutions différentes selon les productions : baisse chez les bovins, le lait et surtout chez les porcs, hausse chez les ovins et variations pour les oeufs.

Bovins

Après une hausse en octobre, les cours continuent de se redresser jusqu'à 3,80 €/Kg avant de se réduire à 3,75 €/Kg en fin de mois. Ils restent légèrement inférieurs à ceux de 2012 mais nettement supérieurs à ceux de 2011 et 2010 (3,39 et 3,15 €/Kg), 12 €/Kg).

Porcins

Les cours continuent leur baisse (- 8 centimes par Kg) enregistrée depuis la mi-septembre avant de se stabiliser à 1,64 €/Kg, ce qui est très proche du niveau de 2011.

Ovins

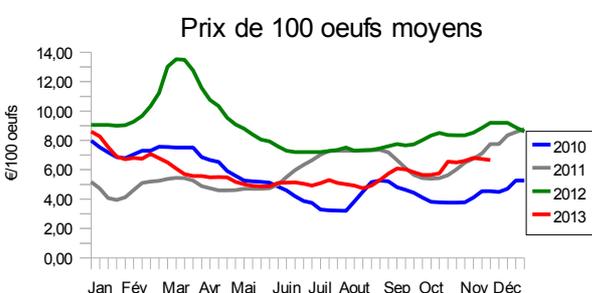
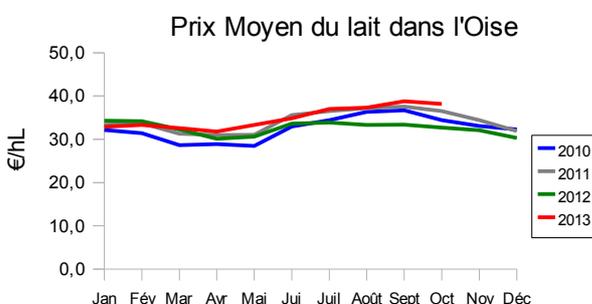
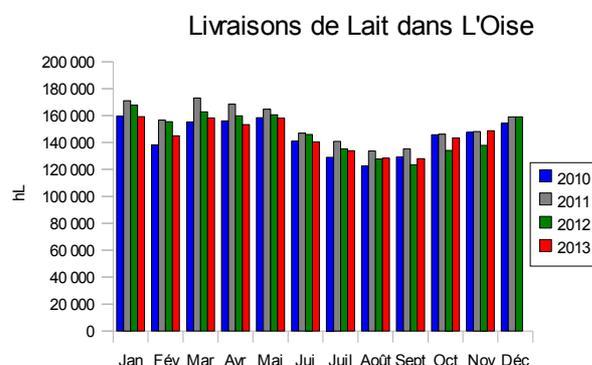
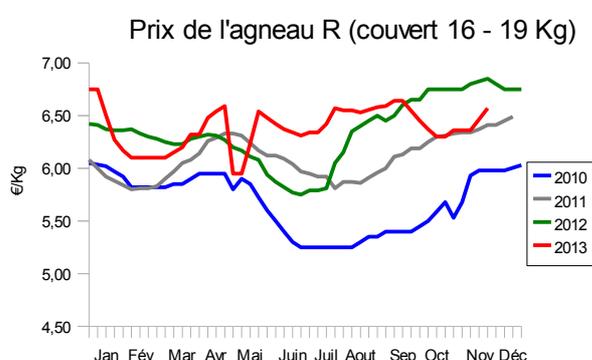
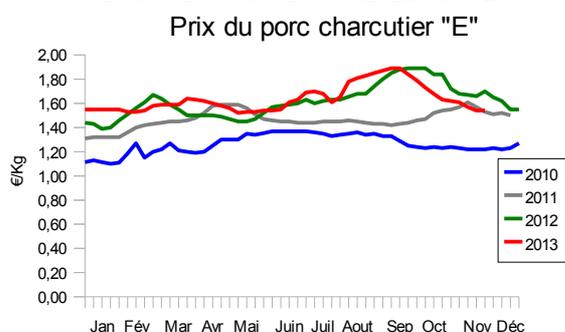
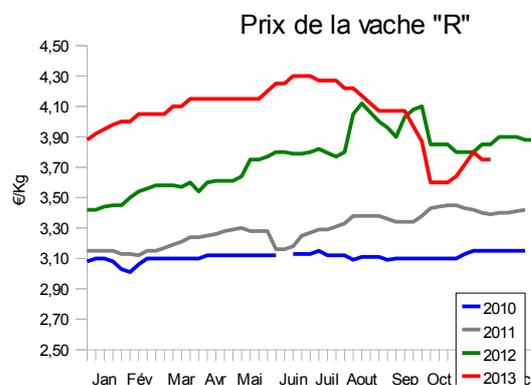
Les cours restent stables à 6,36 €/Kg pendant la première quinzaine avant de se redresser pour finir le mois à 6,57 €/Kg ce qui les rapproche des cours de 2012 (6,85 €/Kg) alors qu'en 2010 ils étaient à 5,98 €/Kg.

Lait

Les livraisons en novembre sont en progression (+ 5 200 hL soit 148 700 hL) mais à des niveaux équivalents de ceux de 2011 et 2010 (148 075 et 147 557 hL) alors que 2012 était en retrait (137 798 hL). Pour la première fois depuis avril, les prix baissent légèrement de - 0,6 €/hL soit 38,2 €/hL en fin de mois. Le niveau reste supérieur à ceux des années précédentes (32,1 à 34,1 €/hL).

Oeufs

Les cours repartent à la hausse la première quinzaine (jusqu'à 6,80 €/centaine soit 30 centimes) avant de se replier jusqu'à 6,57 €/centaine, soit à un niveau intermédiaire par rapport aux années précédentes (4,53 à 9,20 €/centaine).



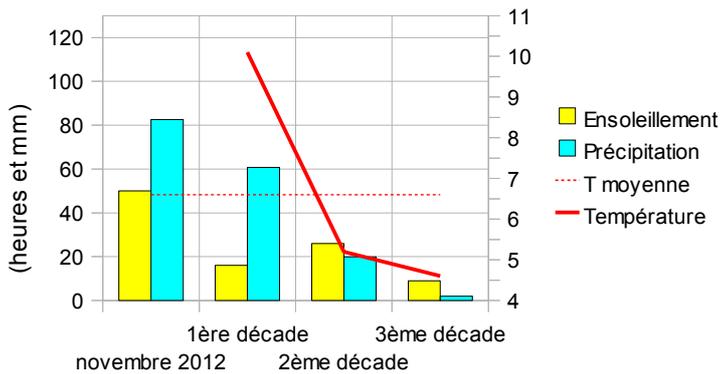
Le mois de novembre a été nettement plus humide (+ 26,5 mm soit + 47 %), moins ensoleillé (- 17 h soit - 25 %) et légèrement plus froid (- 0,4 °C) que la moyenne. La première décade a été la plus humide, la seconde la plus ensoleillée et la troisième la plus sèche. Il y a eu 12 journées de pluies, 1 de neige, 5 de brouillard et 4 ventées. La température est descendue à - 1,9 °C le 11/11 et a atteint 16,1 °C le 07/11. Le vent a soufflé à 69,8 km/h le 04/11.

Proverbe

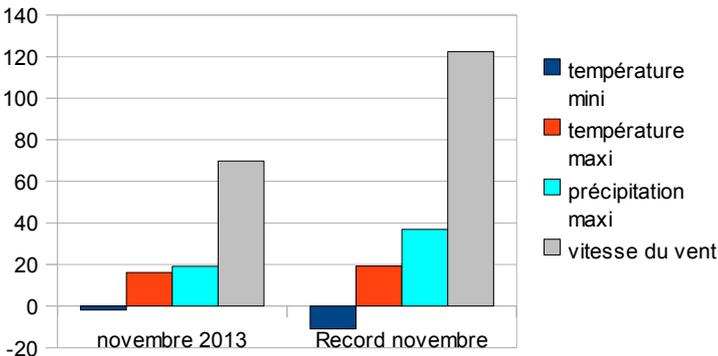
La pleine lune à la Saint Martin

Donne abondance de neige.

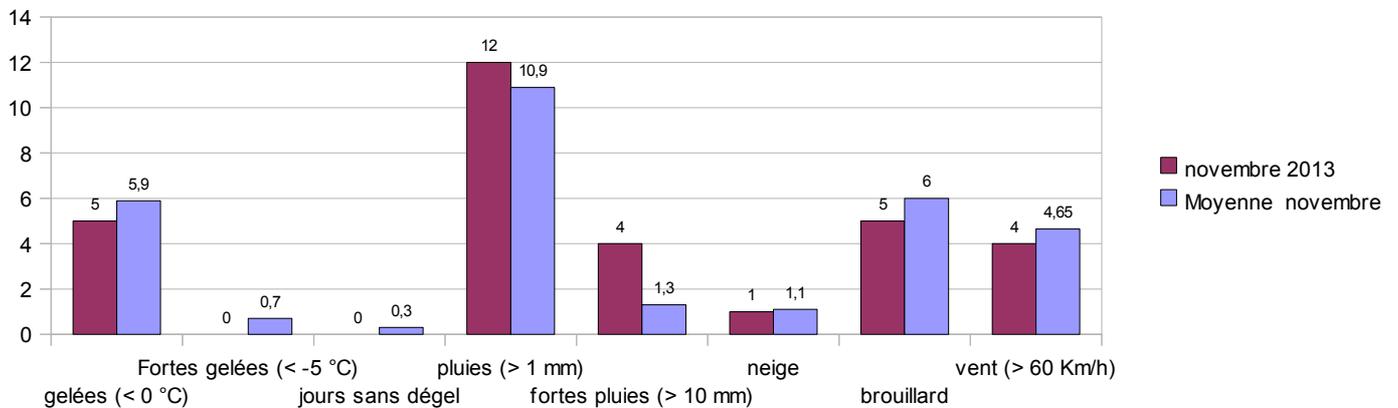
Détail du mois de novembre 2013



extrêmes de novembre

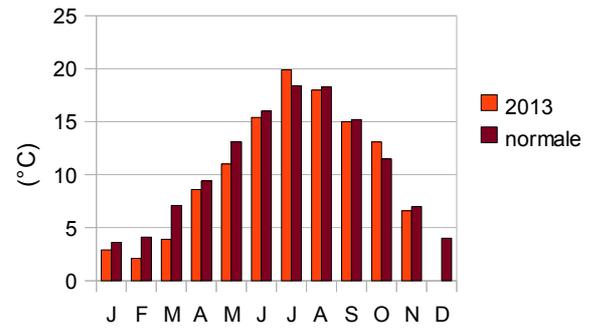


Fréquence des évènements climatiques en novembre



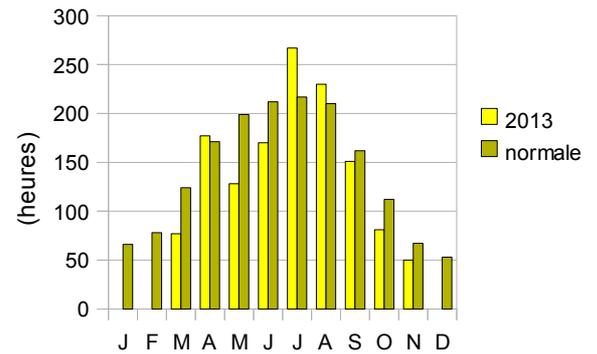
Température 2013

(Beauvais - Tille)



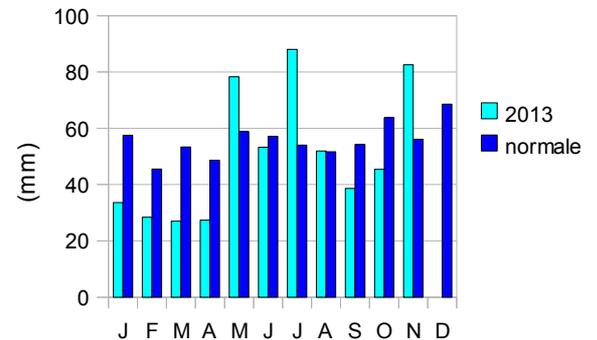
Insolation 2013

(Beauvais - Tille)



Précipitations 2013

(Beauvais - Tille)



Pour en savoir plus : sites internet
 - de la DDT de l'Oise : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr>
 - de la statistique agricole : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>
 - de Météo France : <http://france.meteofrance.com>

Direction Départementale des Territoires
 2, Bd Amyot d'Inville - BP 20317
 60021 Beauvais cedex
 Téléphone : 03 44 06 43 47 - Télécopie : 03 44 06 43 00
 Courriel : ddt@oise.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-François TURBIL
 Rédaction : Olivier Renaud
 Impression : DDT
 Dépôt légal : à parution
 ISSN : 1260 - 8289